

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 Août 2009

1. Programme Voirie 2009.

Suite à la réalisation des travaux, le Conseil Municipal décide de l'autorisation de poursuivre sur la base d'un devis d'un montant de 6384€HT établi par l'entreprise SORODI, afin de réaliser une tranche complémentaire (chemin Le Douin).

2. Marché Les Sources / Les Vignasses.

Présentation de l'avenant n°2 de réduction de la masse de travaux, d'un montant de – 177 568.90€ pour solder le marché des Vignasses dont une partie des travaux n'a pas été réalisée. Le nouveau montant du marché rectifié est de : 262 132.10 €HT.

3. Contrat d'assurance des risques statutaires pour le Personnel Communal.

Le Conseil Municipal décide de choisir la société DEXIA SOFCAP du groupe CNP Assurance et d'adhérer au contrat groupe négocié par le Centre de Gestion de la Drôme pour assurer le maintien de salaire de l'agent Technique titulaire qui cotise désormais à la CNRACL.

4. Convention pour le suivi de la Station d'Épuration.

Afin de bénéficier de l'assistance technique des services de gestion de l'eau du Département (S.A.T.E.S.E 26/07) pour le suivi de la STEP, le Conseil donne pouvoir au maire pour signer une convention avec le département pour l'année 2009 pour un montant de 120€par an.

5. Demande de subvention pour un intervenant musical .

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter du Conseil Général une subvention pour l'emploi d'un intervenant musical au sein de l'école (Année scolaire 2009/2010).

6. Aménagement du cimetière : Choix de l'entreprise.

Les conseillers demandent un complément d'information sur l'installation du columbarium et reporte la décision au prochain conseil.

Le Conseil choisit l'entreprise ARACIL pour l'installation de l'ossuaire au cimetière de Blacon, pour un montant de 1992€auxquels s'ajoutent 500€de terrassement.

7. Projet d'inauguration de la STEP :

La date et l'organisation restent à fixer fin octobre ou début novembre. Consulter la directrice de l'école si l'on propose aux enfants de venir.